

Association Groupe Rennes School of Business

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 août 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 août 2023)

Aux Membres
Association Groupe Rennes School of Business
2 Rue Robert D Arbrissel
35000 RENNES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Groupe Rennes School of Business relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 22, rue de l'Alma Immeuble Urban Quartz 35000 Rennes
Téléphone: +33 (0)2 99 23 17 17, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 12 février 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	441 877	437 866	4 011	7 319	3 307	45.19	
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	42 132		42 132	42 132			
	Constructions	92 690	16 403	76 287	78 983	2 696	3.41	
	Installations techniques Matériel et outillage	12 395 319	7 778 365	4 616 954	5 294 275	677 321	12.79	
	Immobilisations corporelles en cours	686 652		686 652	10 582	676 071	NS	
	Avances et acomptes	914 650		914 650		914 650		
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts	630 431		630 431	558 559	71 872	12.87		
Autres	3 579 661		3 579 661	2 974 104	605 557	20.36		
Total I	18 783 412	8 232 634	10 550 777	8 965 953	1 584 824	17.68		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 322 088	2 712 838	7 609 251	3 565 520	4 043 730	113.41	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	1 209 313		1 209 313	5 536 158	4 326 845	78.16	
	Valeurs mobilières de placement	15 540 231		15 540 231	12 847 985	2 692 246	20.95	
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	8 348 526		8 348 526	10 940 223	2 591 697	23.69	
Charges constatées d'avance (2)	1 559 900		1 559 900	1 608 370	48 469	3.01		
Total II	36 980 058	2 712 838	34 267 221	34 498 255	231 034	0.67		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				50 861	50 861	100.00	
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	55 763 470	10 945 472	44 817 998	43 515 069	1 302 929	2.99		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles			3 000 000	3 000 000		
Réserves pour projet de l'entité							
Autres			19 490 691	15 182 951	4 307 740	28.37	
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)			1 044 709	4 307 740	3 263 031	75.75
	Situation nette (sous total)			23 535 401	22 490 691	1 044 709	4.65
	Fonds propres consommables			5 131	7 229	2 098	29.02
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I			23 540 532	22 497 921	1 042 611	4.63
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques			1 078 267	1 063 647	14 620	1.37
	Provisions pour charges			1 843 555	1 767 814	75 741	4.28
	Total III			2 921 823	2 831 461	90 361	3.19
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			281 490	633 428	351 938	55.56
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés			1 898 377	2 151 818	253 442	11.78
	Dettes des legs ou donations			7 097 378	6 353 873	743 505	11.70
	Dettes fiscales et sociales			32 575	106 723	74 148	69.48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			7 207 067	7 218 809	11 742	0.16
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie			1 838 757	1 720 044	118 713	6.90
	Produits constatés d'avance						
	Total IV			18 355 643	18 184 695	170 949	0.94
	Ecarts de conversion passif (V)				992	992	100.00
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			44 817 998	43 515 069	1 302 929	2.99

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

16 736 267 14 684 611

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	47 410 100		47 258 884		151 216	0.32
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	1 854 691		1 953 266		98 575	5.05
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 831 326		2 258 012		426 686	18.90
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	1 093		6 819		5 726	83.98
Total I	51 097 210		51 476 980		379 771	0.74
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	18 858 505		17 741 411		1 117 093	6.30
Aides financières	728 852		658 671		70 181	10.65
Impôts, taxes et versements assimilés	566 229		403 663		162 566	40.27
Salaires et traitements	17 649 576		16 263 894		1 385 683	8.52
Charges sociales	8 412 320		7 717 420		694 900	9.00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 327 785		1 352 823		25 037	1.85
Dotations aux provisions	1 684 659		1 857 612		172 954	9.31
Reports en fonds dédiés	1 329 779		997 987		331 792	33.25
Autres charges						
Total II	50 557 704		46 993 480		3 564 224	7.58
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	539 505		4 483 500		3 943 995	87.97

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	376 415		26 538		349 877	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	64 664		63 206		1 458	2.31
Différences positives de change	10 331		138		10 192	NS
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	171 948		1 411		170 536	NS
Total III	623 357		91 294		532 064	582.80
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			50 861		50 861	100.00
Intérêts et charges assimilées	248 486		297 227		48 741	16.40
Différences négatives de change	5 221		223		4 998	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	253 707		348 311		94 604	27.16
2. Résultat financier (III-IV)	369 650		257 017		626 667	243.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	909 155		4 226 483		3 317 327	78.49
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	324 108		215 375		108 734	50.49
Sur opérations en capital	2 098		2 268		170	7.49
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	326 206		217 642		108 564	49.88
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	89 119		132 838		43 719	32.91
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	89 119		132 838		43 719	32.91
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	237 087		84 804		152 283	179.57
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	101 533		3 547		97 986	NS
Total des produits (I+III+V)	52 046 773		51 785 916		260 857	0.50
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	51 002 064		47 478 176		3 523 887	7.42
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 044 709		4 307 740		3 263 031	75.75

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

- les produits d'exploitation s'élèvent à 51 097 210 € contre 51 476 980 € à la clôture de l'exercice précédent
- au cours de l'exercice, l'effectif moyen s'est élevé à 404 ETP
- le principe de sectorisation des deux activités de formation : formation initiale (non fiscalisée) et continue (fiscalisée) est toujours appliqué par l'association. Les charges externes et les charges de personnel sont ventilées entre ces deux secteurs sur la base d'un suivi et d'une affectation de temps réalisés en interne ainsi qu'en proportion du chiffre d'affaires.
- Un protocole d'accord a été signé entre l'Ecole Rennes School of Business et la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Ille et Vilaine en novembre 2022 disposant d'un ensemble de projets immobiliers à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons relevé aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur le résultat à vous signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2014-03 et ANC 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Objet social :

En application du référentiel comptable ANC 2020-08, nous rappelons l'objet social de l'association :

- de préparer, par l'enseignement et la recherche, des managers responsables et innovants à agir efficacement dans un environnement globalisé
- de diffuser et de promouvoir, par l'enseignement et la recherche en sciences de gestion et du management, la formation et le perfectionnement d'étudiants en formation initiale, de responsables d'entreprises ou d'organisations, en activité ou en reconversion, issus du secteur privé ou de secteur public, en France comme à l'étranger
- plus généralement, de participer à l'ensemble des missions de service public de l'enseignement supérieur de formation initiale et continue, recherche et développement, coopération internationale, diffusion du savoir et valorisation de la recherche, telles que définies par les lois de la République française
- et de participer au rayonnement et à l'attractivité du territoire du "Groupe Rennes School of Business".

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -